

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025  
A 20h00 A MONTCHERAND**

- Présidence :** M. Arnold Poot
- Scrutateurs :** Mmes Schirley Germond et Rachel Goy
- Secrétaire :** Mme Sybille Roch
- Membres excusés :** Mmes Céline Moschini, Amélie Nicolet, Cora Pasteur et Joëlle Racine Roten et Monsieur Martin Jean-François
- Membre absent :** M. Philippe Schwendimann
- Membre retardataire :** Mme Mirjam Petermann
- Comité direction :** Présent in corpore sauf Mmes Sophie Dumoulin et Sarah Giroud ainsi que M. Pierre Guignard (excusés)

A 20h00, **M. Arnold Poot**, président, ouvre la séance

**Opérations statutaires**

**Appel nominal**

L'appel nominal fait constater la présence de **20** conseiller.ère.s sur 27 ; 9 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 10.04.2025**

**Le président** indique qu'une erreur s'est glissée au point 6 « Nomination d'un membre à la commission bâtiments ». Il propose donc la modification suivante : « suite au départ de Monsieur Fabrice Rouiller, sont nommés à main levée Madame Rachel Goy qui passe de suppléante à membre et Monsieur Julien Prata comme membre suppléant. La commission bâtiments est dès lors composée de Mesdames Marie-Claire Dutoit Orbe, Rachel Goy Montcherand, Ilhem Grivat Orbe, Céline Moschini Sergey, Sybille Roch Montcherand et suppléant Monsieur Julien Prata Orbe. Si la commission devait fonctionner encore cette législature, elle nommera elle-même son.sa président.e ».

La modification est acceptée à l'unanimité.

Le PV 10.04.2025 tel que modifié est adopté à l'unanimité.

Courrier

- Courrier du 1<sup>er</sup> mai 2025 de la Municipalité de Rances informant que Madame Catherine Gysler n'est plus en charge de son dicastère avec effet immédiat. Elle ne représentera donc plus la commune de Rances au sein du CODIR de l'ASIOR. Ultérieurement le bureau du CI de l'ASIOR a été avisé par la commune qu'elle a été remplacée par Monsieur Pierre Guignard qui réintègre le CODIR.
- Courrier du 12 septembre 2025 de la Municipalité de Sergey qui informe du départ de la commune de Madame Manon Martinis, déléguée suppléante. Elle sera remplacée par Madame Valentine Salzillo, qui sera assermentée lors de la séance de ce jour.
- Courriel du 16 septembre 2025 de la commune de Rances qui nous informe que Monsieur Vincent Guyon, municipal, représente la commune comme délégué fixe et que sa collègue Madame Laurence Finger lui succède comme suppléante. Ces personnes seront assermentées lorsqu'elles siégeront.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté, soit :

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
2. Préavis no 17/25 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges Pré-Genoivois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation, rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
3. Préavis no 18/26 Budget de fonctionnement pour l'année 2026, rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
4. Nomination d'une commission qui statuera sur un prochain préavis
5. Communications du bureau du Conseil Intercommunal
6. Communications du Comité de Direction
7. Questions et propositions individuelles.

---

**1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal**

**Le président** procède à l'assermentation de Madame Salzillo Valentine de Sergey devant l'assemblée debout conformément à l'article 8 du Conseil intercommunal.

Avec cette nouvelle assermentation et l'arrivée de Mme Mirjam Petermann, le nombre de conseiller.ère.s passe à **22**.

**2. Préavis no 17/25 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges Pré-Genevois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

**Madame Claire-Lise Cand**, présidente de la commission donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du CODIR.

La discussion est ouverte.

**Madame Jenny Lenoir** demande quels autres cours, à part les ACT, bénéficieront du tableau interactif de la salle de couture.

**Madame Claire-Lise Cand** répond que la classe de couture accueille cinq classes d'ACT plus la classe ACM.

La parole n'est plus demandée. Il est passé au vote.

**Le Conseil intercommunal, considérant :**

- le préavis no 17/25 Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges Pré-Genevois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. D'autoriser le CODIR à procéder à la réalisation du projet du présent préavis.
2. D'octroyer au CODIR un crédit de CHF 42'500.- pour financer l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Pré-Genevois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation.
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante, ou en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2021-2026.
4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

**Accepté à l'unanimité.**

**3. Préavis no 18/25 « Budget de fonctionnement pour l'année 2026 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

En préambule, **Madame Anne Baumann** souhaite, au nom du CODIR, apporter des informations concernant le passage de MCH1 à MCH2 qui se fera au 1er janvier 2026. Elle relève les avantages que MCH2 propose, soit plus de transparence grâce à l'ouverture d'une plus grande quantité de comptes, une comparaison dorénavant possible entre les comptes des associations scolaires et in fine une meilleure gestion financière.

Dans le budget 2026, la boursière a fourni un gros travail de comparaison entre l'ancien et le nouveau système. Beaucoup de comptes ont pu être repris tels quels dans MCH2 et pour les autres, une note d'accompagnement dans les commentaires informe des nouveaux comptes à consulter.

Le nouveau système permet toujours de déterminer le coût par élève. Si le canton n'exige pas un coût différencié entre un élève du primaire et du secondaire, le CODIR a fait le choix de conserver cette analyse des coûts.

Avec la mise en vigueur de la nouvelle péréquation, le coût des transports n'est plus indiqué ; la péréquation avec les dépenses thématiques a été abandonné.

**Mme Anne Baumann** rend attentif les délégués que la demande de comparaison MCH1-MCH2 aux communes est un travail titanesque pour la personne en charge de la bourse.

La présentation détaillée de MCH2 de Madame Anne Baumann est jointe au PV.

**Madame Anne Baumann** précise que les comptes 2025 seront encore présentés avec la version MCH1.

**Madame Claire-Lise Cand**, présidente de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

**Le président** informe qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le rapport. Il passera ensuite au vote.

La discussion est ouverte.

Chapitre Primaire

La parole n'est pas demandée.

Chapitre Secondaire

La parole n'est pas demandée.

Chapitre Organes et activités scolaires

La parole n'est pas demandée.

Chapitre Service médical des écoles

La parole n'est pas demandée.

**Le président** ouvre la discussion générale sur le rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

**Le Conseil intercommunal, considérant :**

- le préavis no 18/25 budget de fonctionnement pour l'année 2026 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. Le budget de l'année 2026 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2026 s'élève à CHF 5'628'946.14

**Accepté à l'unanimité.**

**Monsieur Olivier Petermann** remercie la commission de gestion et des finances pour l'excellent travail et l'assemblée pour la confiance accordée.

#### **4. Nomination d'une commission en vue d'un prochain préavis**

**Le président** donne quelques informations concernant ce point de l'ordre du jour. D'entente avec le CODIR et en anticipation d'un éventuel prochain préavis concernant la mise à jour des statuts de l'ASIOR, la nomination d'une commission en amont s'avère opportune et facilitera la tâche le moment venu.

**Monsieur Olivier Petermann** confirme que les statuts de l'ASIOR devront être revus. Le CODIR a écrit à toutes les communes au vu de la modification de la péréquation intercommunale concernant l'onglet qui traite de « l'élève pondéré ». Des échanges entre l'UCV et le Canton ont mis en évidence qu'une modification des statuts de l'ASIOR devait être apportée. Le CODIR a déjà agendé une date début janvier 2026 pour travailler sur les modifications nécessaires à apporter ; il devra ensuite soumettre son projet au Canton pour approbation. La modification des statuts devrait entrer en vigueur, en principe, encore pour la législature en cours afin d'être en adéquation avec la nouvelle péréquation intercommunale.

La commission sera composée de :

Mmes Claire-Lise Cand (Rances), Marie-Claire Dutoit (Orbe), qui ont déjà fait part de leur intérêt pour cette commission ; elles seront rejointes par Mesdames Rachel Fasel (Orbe), Carine Ruprecht (Arnex), Laetitia Comte-Piquero (Les Clées). Suppléante : Mme Eliane Inalbon (Lignerolle).

La commission nommera elle-même sa présidente.

Le **président** se dit soulagé de ne pas devoir passer par le bureau pour nommer des membres et remercie les membres de la commission pour leur candidature spontanée.

#### **5. Communications du bureau du Conseil intercommunal**

Aucune communication.

#### **6. Communications du Comité de direction**

**Monsieur Denis Tschannen** donne quelques informations concernant le futur collège de Montchoisi. Celui-ci sera doté de 19 classes, dont 5 classes primaires (selon les projections à long terme de Microgis). Il sera composé d'un sous-sol pour les parties techniques, un rez-de-chaussée (avec l'administration, secrétariat, salle des maîtres) et 3 niveaux pour les classes. Le 4<sup>ème</sup> étage ne sera pas réalisé. Le collège sera en structure bois-béton et la composition de la matérialité extérieure sera connue ces prochains jours. Le projet du collège et celui de la salle de gym avancent parallèlement. Les architectes de ces deux projets réaliseront une maquette qui accompagnera la mise à l'enquête qui sera déposée d'ici mi-novembre. Lors de la durée de la mise à l'enquête (env. 6 mois), des appels d'offres seront déjà demandés et ainsi lorsque le préavis sera déposé, il pourra être accompagné de chiffres consolidés.

**Madame Marie-Claire Dutoit** demande si une séance d'information publique de présentation est prévue.

**Monsieur Olivier Petermann** répond qu'il en a discuté avec les responsables de la Commune d'Orbe mais ne peut pas parler en leur nom. Toutefois il suppose qu'une telle séance aura lieu juste avant la mise à l'enquête. Monsieur Petermann précise que si une présentation devait avoir lieu, les délégués du CI de l'ASIOR en seraient informés.

**Monsieur Sébastien Meylan** apporte quelques informations concernant les devoirs surveillés et la cantine scolaire. Deux classes de devoirs surveillés ont été ouvertes cette année ; 7 élèves fréquentent le cours du lundi et 9 élèves celui du jeudi. Tous les élèves sont issus de classes de 3P à 6P de Chantemerle. 16 élèves sont encore en attente d'une place et Madame Thévennaz s'emploie à trouver des solutions afin de satisfaire le plus grand nombre de demandeurs.

Le restaurant scolaire fonctionne très bien ; les élèves inscrits viennent autant du primaire que du secondaire. Monsieur Meylan nous donne quelques chiffres de fréquentation de la cantine, soit 39 élèves pour les lundis, 41 les mardis, 45 les jeudis et 31 les vendredis.

**Madame Anne Baumann** réitère ses remerciements à la boursière et grâce au travail de cette dernière, elle est en mesure de communiquer au CI les chiffres concernant le collège Pique-Raisinets (voir rapport en pièce jointe). Malgré l'augmentation des coûts des matériaux et de la TVA, le crédit de construction est respecté.

## **7. Questions et propositions individuelles**

**Madame Marie-Claire Dutoit** pose la question suivante : « Pour des cours d'école végétalisées et inclusives. Actuellement, tant au niveau du canton, par le biais de subventions incitatives, que dans différentes communes du canton, apparaît une volonté d'adapter les cours d'école afin qu'elles soient plus résilientes face au réchauffement climatique, permettent une diversité d'activités physiques pour tous, à travers la mise en place d'infrastructures adaptées ou encore soient un lieu d'observation et activités scolaires grâce au développement d'espaces dévolus à la biodiversité.

Dans le cadre des collèges dans lesquels sont répartis les enfants du groupement de l'ASIOR, nous nous trouvons face à différents cas de figure selon que les sites scolaires sont propriété d'une commune ou de l'ASIOR, avec des cours très minérales comme au Collège du Grand-Pont, du Pré-Genevois ou de Sainte-Claire, d'autres intégrant certains espaces végétalisés ou arborisés à l'image de Montchoisi ou Montcherand ou encore tel Chantemerle qui bénéficie d'un environnement végétalisé, mais qui ne profite pas directement aux enfants lors des récréations et semble plutôt utilisé pendant les périodes d'enseignement.

L'ASIOR a-t-elle déjà mené une réflexion à ce sujet, ou a-t-elle été sollicité par ses partenaires, école, commune dans le but d'initier de tels projets ? »

**Monsieur Denis Tschannen** répond que pour les nouveaux bâtiments, les aménagements de végétalisation ont été mis en place. Rien n'est prévu pour le Collège du Grand-Pont car la Commune d'Orbe songe à éventuellement utiliser la cour d'école comme parking lors de manifestations comme le marché de Noël. Au Pré-Genevois, il existe un jardin pédagogique ainsi que des apiculteurs qui accueillent volontiers les classes désireuses de s'informer. La cour d'école d'Arnex est également dotée d'un jardin pédagogique.

**Madame Marie-Claire Dutoit** pose une question concernant la sécurité sur le chemin de l'école, Lorsque les enfants sont transportés en bus pour se rendre à l'école, il incombe aux communes la responsabilité de ceux-ci. Or lorsque l'on prend l'exemple du Collège du Grand-Pont, les enfants à partir de 4 ans sont totalement livrés à eux-mêmes, déposés au bord d'une route fréquentée, et ce pendant une bonne dizaine de minutes. Le nouvel arrêt de bus, qui n'est pas à proximité des patrouilleurs, pose question et problème aux parents ainsi qu'aux enseignantes. Ne serait-il pas judicieux d'envisager une dépose d'enfants dans la rue Sainte-Claire (nettement moins fréquentée et avec une priorité aux piétons), en tout cas dans un premier temps ? Serait-il possible de réfléchir à une solution, comme une présence, afin de garantir la sécurité de tous et soulager les parents, les enseignantes et bien sûr les élèves ?

**Monsieur Denis Tschannen** répond que la direction du primaire et le corps enseignant du Collège du Grand-Pont avaient été consultés avant le démarrage des travaux au sujet des modifications de dépose ou d'embarquement des élèves et aucune demande ou remarque n'ont été faites. Monsieur Tschannen précise que les patrouilleurs veillent à la sécurité des élèves à tous les passages piétons.

**Madame Marie-Claire Dutoit** précise que le problème de sécurité est lié au déplacement de l'arrêt du bus qui se situe actuellement à environ 30 mètres au-dessus du passage pour

piétons sécurisé par les patrouilleurs. Ces derniers ne peuvent donc plus « avoir un œil » sur les enfants qui attendent le bus.

**Monsieur Olivier Petermann** est surpris que la question soit posée à l'ASIOR. Ce sont les communes propriétaires qui sont en charge de l'organisation de la sécurité sur leur domaine. Il rappelle que ces modifications d'arrêt de bus sont liées aux travaux et que dès que ceux-ci seront terminés, l'organisation d'avant-travaux reprendra ses droits. Monsieur Petermann propose que la question soit posée au Conseil communal d'Orbe pour que la Municipalité d'Orbe y réponde.

**Monsieur François Vallotton** précise que les bus sont trop gros pour circuler dans la ville et de ce fait, ils ne pourraient pas déposer les élèves en haut des escaliers de la Rue Sainte-Claire. Les transports sont actuellement à flux tendu et il n'est donc pas envisageable d'augmenter les dessertes.

**Mme Anne Baumann** informe qu'une séance entre le CODIR et la commission de gestion et des finances est déjà agendée au 1<sup>er</sup> avril 2026, pour analyser le préavis sur les comptes 2025.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h50.

**Prochaine séance le jeudi 30 avril 2026 à 20h00 à Montcherand.**

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet [www.asior.ch](http://www.asior.ch)